

«PARTIE IA

Pièces d'or

I DESCRIPTION		II NORMES		III PART DE TOLÉRANCE		IV POIDS COURANT LE PLUS FAIBLE
Coupure	Compo- sition	Poids régle- men- taire	Titre réglementaire	Poids par pièce	Titre au mil- lième	
“Beaver”.....	Or.....	Grains 533·3·	Neuf dixièmes de fin; ou titre au millième, 900	Grains ·53	1	531 gr.

Les normes spécifiées à la colonne II sont censées respectées, pour ce qui est d'une pièce d'une description indiquée à la colonne I, si la pièce ne varie pas, quant au poids ou au titre, d'un montant plus élevé que celui qui est indiqué en regard de la description de la pièce dans la colonne III, et une pièce qui a été en circulation n'est pas censée inférieure au poids réglementaire y applicable, du seul fait que son poids a diminué par suite du frai résultant de l'usage ordinaire, si elle ne pèse pas moins que le minimum courant y applicable, indiqué dans la colonne IV. »